

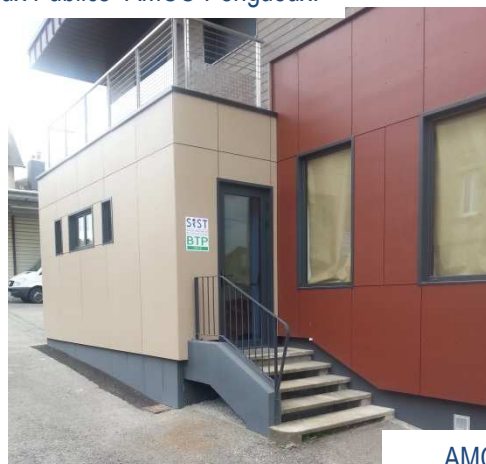
RAPPORT D'ACTIVITE 2017 PREVENTION



Pôle régional du Bâtiment et des Travaux Publics- AMCO Limoges.



Maison du Bâtiment et des Travaux Publics- AMCO Périgueux.



AMCO Guéret

« L'intervenant en prévention des risques professionnels participe, dans un objectif exclusif de prévention à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail. Dans ce cadre, il assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui et communique le résultat de ces études au médecin du travail » (Art. 4623-38)

I. ORGANISATION

1. RESSOURCES

1.1 HUMAINES

◆ INTERVENANTS EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (IPRP)

Jérémie LAURIERE (JL) – IPRP (temps plein)

- Secteurs d'intervention : Creuse - Haute-Vienne (Dordogne en fonction des demandes d'intervention)
- 2013-2014 : Formation CNAM OPPBTP en alternance
- Octobre 2012 : date d'embauche
- 2007 – 2012 : IPRP à l'AIMSMT, service de santé au travail interprofessionnel de Châteauroux
- 2008 : Habilitation, compétences techniques et organisationnelles
- Formation : Licence professionnelle
Mention « protection de l'environnement »
Option « mesures de la qualité des milieux air, eaux, sols ».

Céline BERTHELOT (CB) – IPRP (temps plein)

- Secteur d'intervention : Dordogne (Creuse et Haute Vienne en fonction des demandes d'intervention)
- **Septembre 2014 – Septembre 2015 : Obtention d'un master 2 professionnel Ergonomie, université de Bordeaux en alternance, mention très bien.**
- Juillet 2012 : Responsable prévention
Spécialité : HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT ET BTP
- Octobre 2009 : Habilitation, compétences technique et organisationnelle
- 2009 - 2010 : Formation aux métiers de la prévention OPPBTP
- Septembre 2009 : date d'embauche
- 2008 - 2009 : Master 2 professionnel Hygiène Sécurité Qualité Environnement,
Université de Reims

1.2 TECHNIQUES ET DOCUMENTAIRES

1.2.1 EQUIPEMENTS

PERIGUEUX

- ◆ Ordinateur portable avec station d'accueil - Ecran et clavier indépendants.
- ◆ Téléphone fixe / téléphone portable
- ◆ Un véhicule est disponible sur réservation
- ◆ Un bureau

LIMOGES

- ◆ Ordinateur portable avec station d'accueil - Ecran et clavier indépendants.
- ◆ Téléphone fixe / téléphone portable
- ◆ Véhicules disponibles sur réservation
- ◆ Un bureau et un local technique pour le stockage, le rechargement et l'entretien du matériel de métrologie

1.2.2 MATERIELS DE METROLOGIE

Le matériel est commun aux deux IPRP.

Une grande partie du matériel est en dépôt sur Limoges en raison de l'existence :

- d'un local technique adapté
- de prêts interservices

La périodicité des étalonnages est à définir.

TYPE DE MATERIEL	FABRICANT	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE DERNIER ETALONNAGE	NOMBRE	LIEU DE DEPOT
DOSIMETRE WED 007	01dB	10.2007	05.07.2017	2	LIMOGES
DOSIMETRE WED 007	01dB	11.2011	05.07.2017	3	LIMOGES
CALIBREUR ACOUSTIQUE	01 dB		05.07.2017	1	LIMOGES
SONOMETRE BLUE SOLO	01 DB	10.2007	06.07.2017	1	LIMOGES
VIBROMETRE MAESTRO CAPTEUR CORPS COMPLET ET MAINS- BRAS	01dB	10.2007	10.07.2017	1	LIMOGES
*POMPES INDIVIDUELLES SIDEPACK (+CALIBREUR)	TSI	08.2008	26.07.2017	2	LIMOGES

*1 pompe hors service sur 3, non réparable.

▪ **GESTION DES PRETS**

Utilisation d'un planning et de calendriers partagés intra service du matériel de métrologie.

Prêts matériels interservices possibles :

- Avec l'AIST87. Demande de prêt non formalisée.

Remarque : les pompes TSI AMCO ainsi que celles de l'AIST présentent des soucis de batteries. Une des trois pompes AMCO est d'ores et déjà hors service (non réparable).

- Partage du VIB008 entre AIST87 / AIST 19 / AMCO / ACIST 23.

1.2.3 DOCUMENTATION – INFORMATION

▪ INTERNE

- ◆ Accès Internet
- ◆ Mme PETIT, documentaliste et chargée de communication STL envoie chaque semaine les sommaires des principales revues de prévention et actualités.
- ◆ Elle peut être sollicitée par mail pour des recherches thématiques.

▪ EXTERNE – ADHERENTS –SALARIES

- ◆ Des plaquettes d'information spécifiques aux risques du BTP ou à la prévention des risques sont également mises à disposition dans les salles d'attente ou distribuées lors des interventions des IPRP.
- ◆ Affichage
- ◆ Une plaquette de présentation de l'AMCO-BTP en matière de conseil et d'accompagnement des adhérents et des salariés.
- ◆ Site internet

2. FORMATION

2.1 SYNTHÈSE DES FORMATIONS – SENSIBILISATIONS – CONGRES

INTITULE/LIEU/DATE	DUREE (JOURS)*	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
Congrès BTP Dijon « L'amiante dépeussière »	3	3
Formation risque chimique		
Objectifs :		
- Détecter, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.		1.25
- Appréhender la surveillance des atmosphères de travail.		
Formation gestion du temps		2
Sensibilisation risque routier	0,25	0,25
Sensibilisation « projet »	0,5	0,5
TOTAL	3,75	7

II. ACTIVITES EN MILIEU DU TRAVAIL

1. ASPECTS QUANTITATIFS

1.1 REPARTITION DES ENTREPRISES / SECTEUR GEOGRAPHIQUE

SYNTHESE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU NOMBRE D'ENTREPRISES PRISES EN CHARGE PAR LES IPRP

SECTEURS	2016		2017	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CREUSE	10	10	13 dont 3 hors adhérent CIST23	9,8%
HAUTE -VIENNE	53	52,5	75	55,9%
DORDOGNE	38 dont 1 hors adhérent	37,5	46 dont 1 hors adhérent	34,3%
TOTAL ADHERENTS	101		134	

Les 31 entreprises ayant participé à des sessions de sensibilisations collectives (détail p. 12) ne sont pas comptabilisées ici.

Le temps passé et le nombre d'interventions par entreprise est variable.

1.2 DEMANDES D'INTERVENTION FORMALISEES

▪ FORMALISATION DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une fiche de demande d'intervention IPRP est à disposition des médecins du travail et l'IDEST sur le serveur. Elle permet :

- une meilleure traçabilité des demandes d'intervention et donc un traitement facilité
- d'établir la typologie des demandes et ainsi de s'assurer des moyens nécessaires à l'intervention, notamment en matière de disponibilité du matériel de métrologie.
- d'avoir des dates de demande et des dates de clôture d'intervention pour établir un délai de traitement de la demande.

Sur le serveur, un tableau de suivi des Actions en Milieu de Travail (AMT) IPRP permet :

- une visualisation des demandes en cours par l'équipe pluridisciplinaire
- le suivi de la progression des demandes

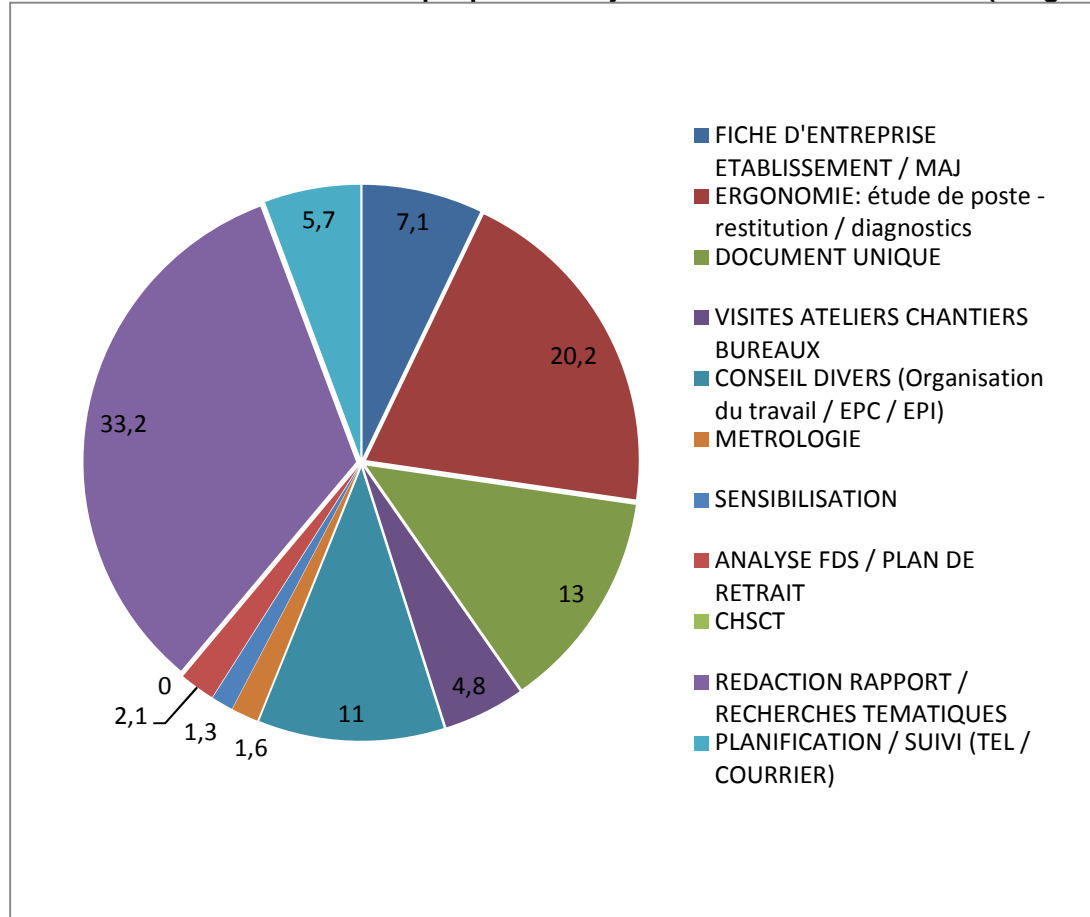
Le médecin du travail et ou l'IDEST rappellent à l'employeur que l'entreprise peut bénéficier d'un accompagnement « prévention ». L'entreprise peut contacter directement l'IPRP. Par ailleurs, il est possible qu'il ait été orienté vers le service prévention de l'AMCO par son organisation professionnelle ou par l'OPPBTP.

Le médecin est informé des actions envisagées avec l'entreprise grâce au tableau de suivi des AMT, aux mails envoyés à l'entreprise qu'il reçoit en copie, au logiciel AMT et aux échanges avec l'IPRP (réunion mensuelle de l'équipe pluridisciplinaire, échanges quotidiens).

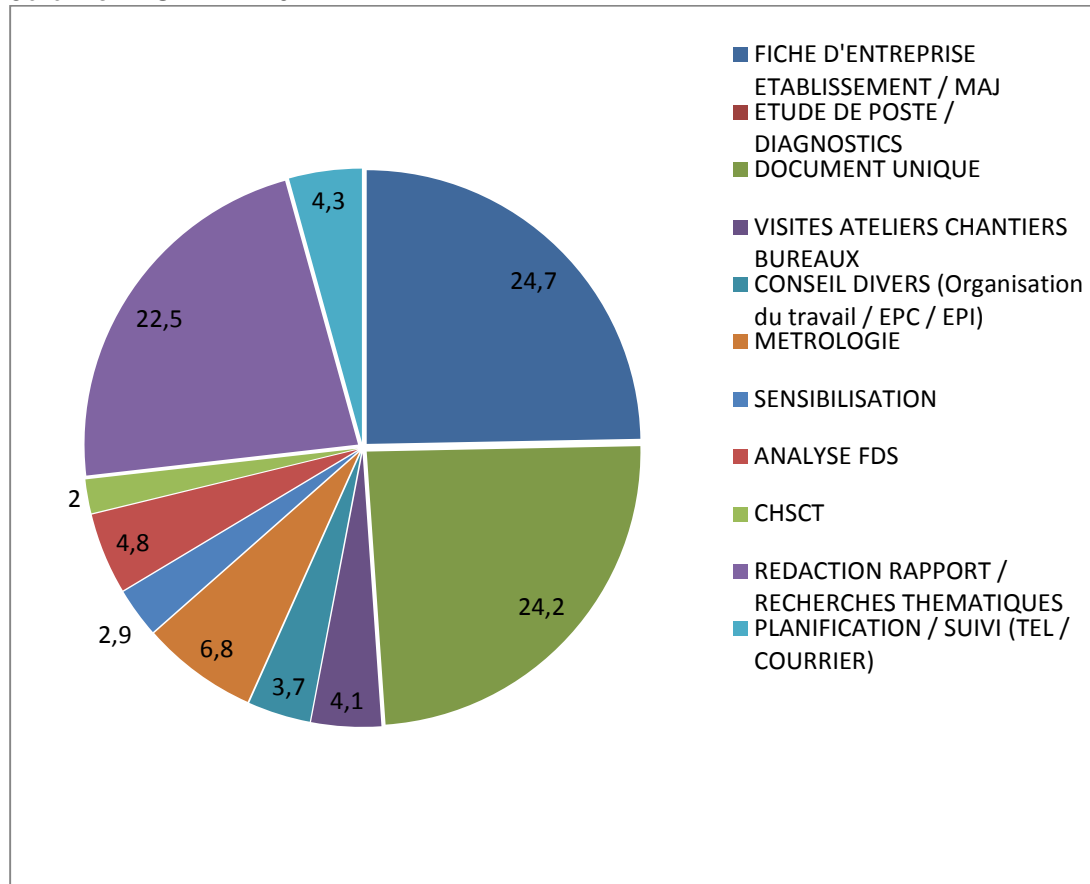
1.3 NOMBRE D' ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

TYPE D' ACTION	NOMBRE			TOTAL
	DORDOGNE	HAUTE VIENNE	CREUSE	
FICHE D' ENTREPRISE :				
CREATION	18	26	5	49
MISE A JOUR	6	3	3	12
DOCUMENT UNIQUE :				
CONSEIL ELABORATION – AIDE METHODOLOGIQUE	21	18	1	40
AIDE JUSQU' AU PLAN D' ACTION DE PREVENTION				
CONSEILS MISE A JOUR				
METROLOGIE :				
BRUIT	1	1	3	7
VIBRATIONS	-	-	(1 hors AMCO)	
POUSSIERES DE BOIS	1	1		
SENSIBILISATION RISQUES + SESSIONS INTERENTREPRISES (EX : REUNIONS INFO)	2	4 6 (3 jours)	2	14
CONSEILS (ORGANISATION / TECHNIQUE / HUMAIN) DIVERS	43	10	2	55
ERGONOMIE :				
ETUDE DE POSTE DIAGNOSTICS	13	4		17
CONSEILS – PROJETS				
EVALUATION RISQUE CHIMIQUE / ANALYSE FDS	3	5		8
PLAN DE RETRAIT/MODE OPERATOIRE (ANALYSE ET / OU CONSEIL)	3	-		3
VISITES ATELIER / DEPOT / BUREAUX POUR EVRP/FE	13	23		36
VISITES DE CHANTIER POUR EVRP/FE	6	1		7
PARTICIPATION CHSCT AVEC MEDECIN DU TRAVAIL	-	5		5
TOTAL	130	107	16	253

Celine BERTHELOT = % temps passé de janvier au 6 Octobre 2017 (congé maternité)



Jérémie LAURIERE 2017



L'établissement des fiches d'entreprise permet d'établir un premier contact avec le chef d'entreprise qui peut se concrétiser par la planification d'une action de prévention. Pour le chef d'entreprise, elle peut être une première approche de l'évaluation des risques s'il n'a pas encore mis en place son Document Unique.

En Dordogne, l'IDEST réalise aussi des fiches d'entreprise.

- les « FE – inaptitude »

Pour constater l'inaptitude médicale d'un travailleur, le médecin du travail doit (entre-autres) dans un délai de 15 jours :

- o avoir réalisé ou fait réaliser une étude de son poste de travail
- o avoir mis à jour la fiche d'entreprise

De fait, les IPRP et l'IDEST sont de plus en plus sollicités pour réaliser des FE et des « étude de poste – inaptitude ».

L'aide à l'évaluation des risques (Document Unique), associée à des visites de chantier/atelier représente une part importante du temps consacré aux activités en milieu de travail en Dordogne.

Il s'agit au minimum d'apporter une aide méthodologique à l'entreprise (définition, réglementation, outils de formalisation du Document Unique).

Souvent, les TPE souhaitent être accompagnées jusqu'à l'établissement de leur plan d'action de prévention. Pour les aider, au moins une visite de chantier et/ou d'atelier est nécessaire avec le chef d'entreprise. Elles permettent de croiser les données a priori de l'évaluation avec la réalité du terrain et d'échanger sur l'activité et les problématiques prévention de l'entreprise. Ces visites sont l'occasion d'établir un « diagnostic prévention » (points positifs, points à améliorer).

L'évaluation des risques reste par ailleurs un des thèmes récurrents des sessions de sensibilisation. En haute vienne et en Creuse, le partenariat de l'AMCO-BTP avec l'OPPBTP et les organisations professionnelles permet d'organiser des sessions d'information collectives sur l'évaluation des risques.

Depuis 2016, l'ergonomie fait partie des nouvelles compétences de l'équipe pluridisciplinaire. Les demandes augmentent d'année en année (détail p. 13).

A noter que les actions en matière de suivi, courrier, entretien sont significatives et participent au bon déroulement des interventions en entreprises.

Peu ou pas de rendez-vous annulés à la dernière minute, première prise de contact avec le chef d'entreprise pour :

- analyser la demande initiale
- ouvrir un dialogue autour de la prévention des risques
- recueillir des renseignements sur l'entreprise utiles à la réalisation de l'intervention

La rédaction de rapports ou de comptes rendus associés aux interventions, ainsi que la restitution aux entreprises contribuent à mieux faire passer les messages de prévention auprès des adhérents et à leur communiquer les conclusions de l'intervention ainsi que des informations fiables auxquelles le chef d'entreprise peut se référer pour améliorer les conditions de travail et la prévention dans son entreprise.

Indispensables à son fonctionnement, les échanges (oraux, mails, téléphone) entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

L'ensemble des documents (ex : fiche d'entreprise, diagnostics prévention, fiches conseil prévention, DU et plan d'action, rapports), est joint par l'IPRP au fichier adhérent de l'entreprise.

Toutes les actions en milieu de travail sont tracées dans le logiciel STETHO. Ainsi, les membres de l'équipe pluridisciplinaire ont accès à « l'historique prévention » de l'entreprise.

1. LA PLURIDISCIPLINARITE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

▪ LA FICHE D'ENTREPRISE

Les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans la mission des services de santé au travail définie à l'article L. 4622-2. Elles comprennent notamment l'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise.

La loi du 20/7/11 et le décret 2012 précisent que l'élaboration et la mise à jour de la fiche d'entreprise sont désormais du ressort des membres de l'équipe pluridisciplinaire et non plus exclusivement du médecin du travail.

Rappel – la fiche d'entreprise :

- Elaborée par le service de santé au travail et remis à l'entreprise.
- S'articule avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) réalisé par l'employeur.
- Consigne l'identification des risques professionnels présents en entreprise ; l'effectif des salariés exposés à ces derniers.

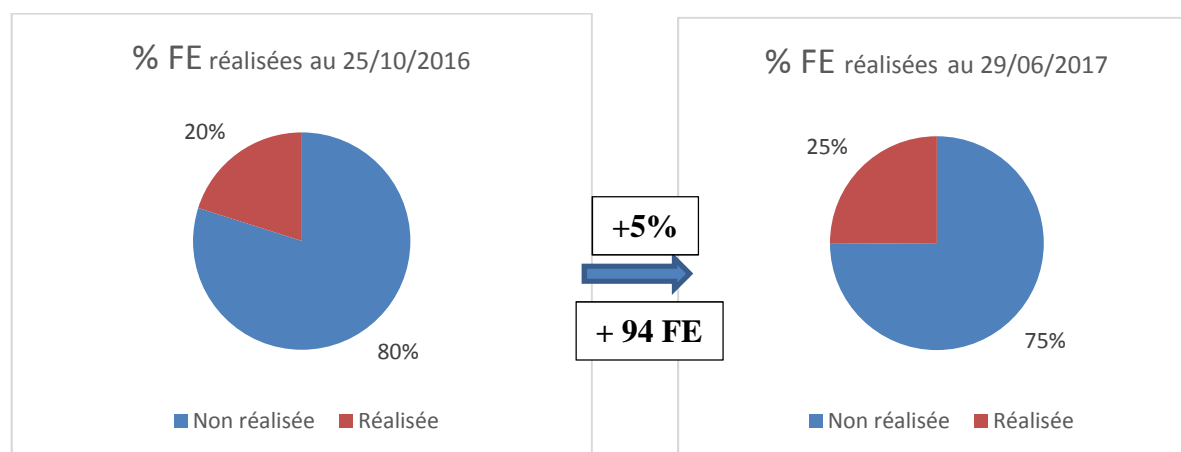
Validée et signée par le médecin du travail, la Fiche d'Entreprise est ensuite envoyée au chef d'entreprise.

	Equipe pluridisciplinaire 2014				Equipe pluridisciplinaire 2015			
	IPRP *(2)	IDEST (1)	Médecin (6.2)	Total	IPRP (2)	IDEST (1)	Médecin (6.2)	Total
Création	23	18	40	81	42	12	34	88
MAJ	2	3	12	17	2	2	18	22
Total	25	21	52	98	44	14	52	110

(*Equivalent temps pleins)

	Equipe pluridisciplinaire 2016				Equipe pluridisciplinaire 2017			
	IPRP (2)	IDEST (1)	Médecin (5,77)	Total	IPRP (*2)	IDEST (1)	Médecin	Total
Création	6+29	49	21	105	48	71	55	174
MAJ	3	4	6	13	11	3	20	34
Total	38	53	27	118	59	74	75	208

Tous les ans, le nombre de fiches d'entreprises réalisées par l'équipe pluridisciplinaire augmente :

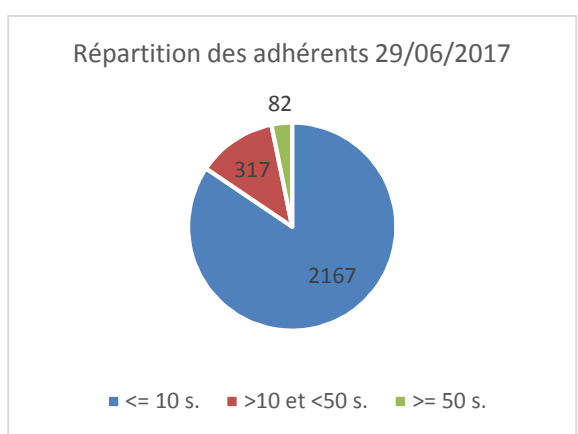
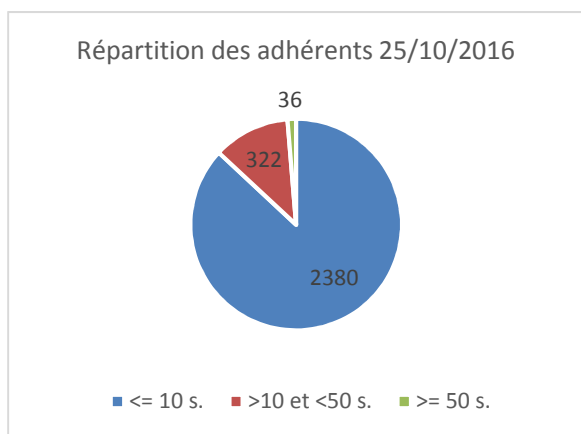
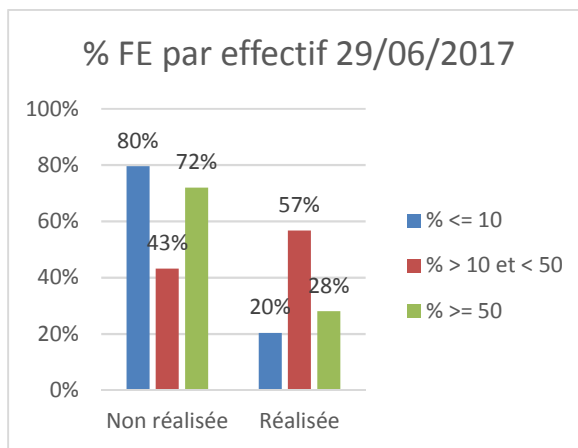
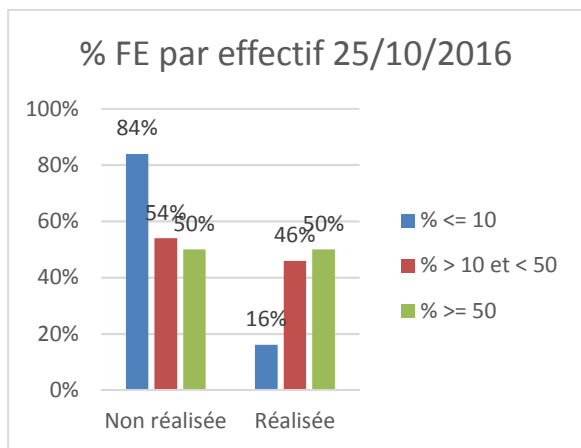


Soit 550 FE réalisées sur un total de 2738 FE

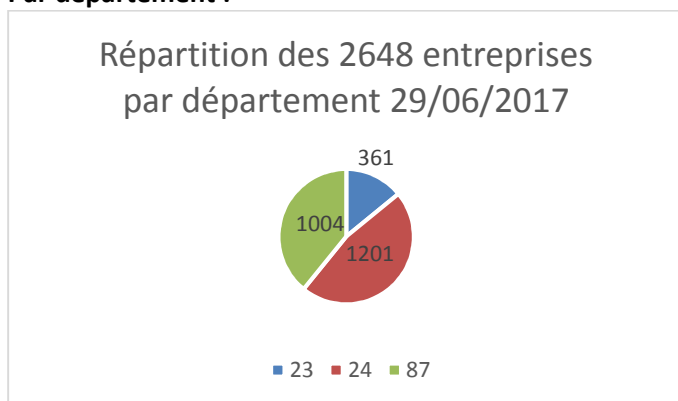
644 sur 2556

FE réalisées pour 47% des salariés

Objectif réalisation FE par l'équipe pluridisciplinaire en CMT : 40% sur 5 ans : 2017 – 2022



Par département :



	% réalisation FE 29/06/2017
23	21
24	29
87	22

▪ LES SENSIBILISATIONS

SECTEUR	Sensibilisation – thème	Intervenants	Nombre d'entreprises impactées
Haute-Vienne	Journées de la prévention OPPBTP AMCO (1)	IPRP + CP	3 entreprises + une classe CFA
	Ateliers de proximité FFB87 + OPPBTP+ AMCO BTP (4)	IPRP+ CP+ Intervenant FFB87	21 entreprises
	Ateliers DUER CAPEB (1)	IPRP+CP	6 entreprises
	Restitution mesures de bruit (3)	IPRP	3 entreprises (9 + 9 + 12 salariés)
	Restitution mesures de vibrations (1)	IPRP	1 entreprise 12 salariés
	Risque chimique (2)	IPRP	2 entreprises (21 + 9 salariés)
Dordogne	Visites de chantiers + Sensibilisation TMS (chantiers VEOLIA)	IPRP ergonome	1 entreprise = 44 salariés
	13 sessions		38 entreprises impactées

*CP= Conseiller Prévention OPPBTP

2. L'ERGONOMIE

Depuis 2016, l'ergonomie fait partie des nouvelles compétences de l'équipe pluridisciplinaire.

Le nombre de demandes d'intervention augmente :

	Demandes formalisées par le médecin du travail	Demandes des entreprises	Demandes archivées	TOTAL
2016	7 + 1 via l'IDEST	3	1	12
Janv- 6 Oct 2017	9	8	2	19

Type	Nombre de demandes	Situations de travail	Origine de la demande	Demande initiale Contexte
Etudes de poste	13	Bureaux (8 dont 1 SAMETH 87) Atelier fabrication charpentes Atelier câblage Atelier charpente métallique	Médecin du travail (9) Entreprise (4)	- Aménager les postes de travail

		Technicien de vérification électrique		
Diagnostic	2	Chantiers Bureaux	- Entreprise (<i>initiée en 2016 - restitution en 2017</i>) - Ergonome lors de la réalisation FE	- Dispositif TMS pro CARSAT « <i>Trouver des axes d'amélioration</i> »
Projet de conception	2	Atelier Bureau	- Entreprise - Entreprise	- Conseils (construction d'un atelier de menuiserie) - Conseils réaménagement bureaux
Sensibilisation TMS	1	TMS – chantiers réseaux	- Entreprise	- Organisation par le QSE de l'entreprise de sensibilisations tous les ans sur différents thèmes
Total	18			

Intervention coordonnée avec le SAMETH – maintien en emploi

Le nombre de demandes d'intervention augmente progressivement.

Les études de poste « bureau » traitent de problématiques récurrentes liées au travail sur écrans (ex : TMS).

Le service s'est doté d'une souris verticale. L'objectif étant de la prêter aux salariés pour tester le matériel avant que l'entreprise ne l'achète.

Il serait intéressant d'étoffer le matériel de prêt.

Ex : porte document, bras articulé écran

3. SUIVI DES INTERVENTIONS

Une fiche de suivi des interventions (un exemple en annexe p.) est envoyée par les IPRP aux entreprises ayant bénéficié d'une intervention :

- **6 entreprises ont bénéficié de sensibilisations par les IPRP sur les thématiques suivantes :**

- o TMS
- o Bruit et vibrations
- o Bruit (2)
- o Risques chimiques (2)

116 salariés sensibilisés

Chaque participant complète une « fiche de satisfaction ». Les retours sont positifs.

- **Concernant les autres actions en milieu de travail,**

46 fiches envoyées – 32 fiches reçues complétées par les entreprises.

Les retours sont positifs à 100% concernant la qualité de l'intervention, les conseils apportés et ou le contenu des rapports. 5 entreprises ont souhaité être recontactées pour de nouvelles actions de prévention.

Les fiches complétées par les entreprises et les salariés sont à disposition sur le serveur AMCOBTP. Les réponses sont analysées dans un tableau.

20 sur 32 entreprises ont répondu avoir engagé des actions suite à l'intervention des IPRP en 2017 :

12 entreprises ont engagé une action de prévention :

- Achat matériel :
 - o Achats matériels de bureau adaptés (2)
- Formation / sensibilisation :
 - o Risque électrique
 - o Sensibilisation risques liés au bruit par l'IPRP AMCOBTP
 - o Sensibilisation
- Autre :
 - o Mise à jour du mode opératoire sous-section 4
 - o Repositionnement du poste de travail sur écran
 - o Réaménagement des postes de travail sur écran
 - o Création d'un affichage règlementaire
 - o Récupération des FDS
- Achat EPI :
 - o casques anti bruit
 - o vêtements de travail

8 entreprises ont engagé plusieurs actions :

- o Achat échafaudage multidirectionnel, formation montage démontage en sécurité, achat d'une minipelle.
- o Sensibilisation des salariés + achat d'une armoire produits chimiques
- o Achat du SYAM (système anti chute pour pose de menuiseries) + réflexion sur la mise en place d'un palonnier au dépôt pour aider au chargement-déchargement des menuiseries.
- o Formation SST + achat d'un masque adapté aux produits chimiques utilisés
- o Réaménagement du poste de travail sur écran + achats matériels de bureau adaptés (3)
- o Formation + modification de l'organisation
- o Mise à disposition de masques FFP3 et de gants anti coupures

II. COMITE REGIONAL DE COORDINATION SANTE PREVENTION CRCSP

2.1 MISSIONS

Ces comités constituent un lieu d'échange et d'information sur les actions de prévention et les projets en cours dans chacun des organismes au bénéfice des entreprises adhérentes.

Principaux objectifs :

- mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de prévention.
- proposer une offre de service complémentaire en faisant appel aux compétences disponibles dans chaque organisme.
- faire gagner du temps aux entreprises en intervenant de façon coordonnée.

1.1 FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT OPPBTP-AMCO-BTP

▪ PARTENARIAT RENFORCE OPPBTP – AMCO-BTP 87-23

Signature de la convention partenariat renforcé OPPBTP AMCO-BTP 87-23 le 7 Novembre 2013 lors du CRCSP.

EXTRAIT DE LA CONVENTION :

ARTICLE 1 – OBJET DU PARTENARIAT RENFORCE

- Il s'agit de développer ensemble une offre de services à destination des entreprises et des salariés permettant d'en accompagner le plus possible chaque année dans des actions de prévention.
- Un conseiller en prévention de l'agence OPPBTP de Limoges est référent OPPBTP à l'AMCO-BTP. Comme le médecin conseil pour l'agence OPPBTP, le conseiller est un interlocuteur privilégié des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
 - o Médecin conseil OPPBTP / médecin du travail à l'AMCO-BTP : Dr Toulouse
 - o Référent OPPBTP à l'AMCO-BTP / Conseiller en prévention OPPBTP : M. Sylvain DIEZ

ARTICLE 2 – RÔLE ET MISSION DU REFERANT OPPBTP A L'AMCO-BTP

- La coordination opérationnelle du projet de service de l'AMCO-BTP dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le PRP-BTP de l'agence OPPBTP de LIMOGES.
- La mise en place des actions en milieu de travail avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Thème prioritaire 2017 :

- o Les axes du projet de service :
 - Le risque chimique : les isolants (suite)
- o L'évaluation des risques professionnels en entreprise (aide à la rédaction du Document Unique et plan d'action de prévention).
- Participe à l'appui technique de l'équipe pluridisciplinaire.

ARTICLE 3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Afin de compléter la coordination opérationnelle, la présente convention prévoit :

La création d'un comité de pilotage semestriel afin de suivre le déroulement de l'expérimentation et de proposer tout réajustement nécessaire.

- **Une réunion bi-mensuelle** départementale réunissant l'équipe pluridisciplinaire de l'AMCO-BTP et le conseiller en prévention OPPBTP référent. (1 à 2h00)
Il s'agit de :
 - se répartir la charge de travail :
 - faire le point sur l'avancement des actions communes en entreprise. (*Un tableau de suivi des actions communes est complété à chaque réunion*)
 - se concerter pour définir et organiser de nouvelles actions en milieu de travail
 - être force de proposition de nouveaux projets
- **Réunion IPRP – Conseiller Prévention**
Bien que non inscrites dans la convention, ces réunions de travail s'avèrent indispensables au fonctionnement effectif du partenariat.

2.3 SYNTHÈSE DE LA COORDINATION

	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
CRCSP BTP LIMOUSIN OPP/AMCO 87-23 / AIST19	-	-	-	-
CRCSP SUD OUEST OPP/AMCO 24 / CIST 47 / AIST19	-	-	-	-
Réunion « mensuelle » équipe pluridisciplinaire (Médecins / IPRP / CP)	-	7	-	2
Réunion IPRP / CP	-	10	-	2,5
Journée de la prévention OPP/BTP/AMCO-BTP	-	1	-	-
CAP Prévention	-	3	-	1
Ateliers OPP/BTP/AMCO/ FFB ou CAPEB (DU évaluation des risques)	-	6	-	3
Test outil EVRP TPE	1	1	-	1
TOTAL			1	9,5

Lors d'une de ses actions en milieu de travail, si l'IPRP ou le médecin juge qu'il serait pertinent de faire intervenir le Conseiller Prévention. Il lui en parle lors de la réunion mensuelle. Inversement, dans le cadre d'une Démarche De Prévention (DDP), le conseiller peut solliciter l'IPRP pour aider l'entreprise à concrétiser son plan d'action prévention.

En 2017, les actions ont été collectives : sensibilisations interentreprises (cf. tableau sensibilisations p.13). Une trentaine d'entreprises impactées.

En 2017, les actions OPPBTP- AMCOBTP et AIST 19 figurent dans un seul et même tableau de suivi.

III. ACTIVITES CONNEXES

3.1 ACTIVITES INTERNES LIEES A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

▪ DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE –

L'AMCO-BTP s'est engagée depuis 2009 dans une démarche de progrès en santé au travail AMEXIST élaboré par le CISME. Un deuxième audit AFNOR a eu lieu le 4, 5 et 6 Décembre dernier par AFNOR Certification sur 22 points clés de son activité et de son organisation. Il a répondu avec succès aux critères de certification.



Deux « auditeurs internes » ont été formés en 2014 : Catherine TOUPINER et Céline BERTHELOT. Les auditeurs planifient et réalisent des audits internes auprès de l'équipe pluridisciplinaire. Objectif : préparer les audits.

En 2017, Jérémie Laurière fait partie de 4 groupes de travail :

- Participation à la politique régionale de santé au travail (pas de réunion en 2017)
- Mise en œuvre des AMT
- Politique des ressources humaines
- Politique de développement durable

Céline Berthelot est pilote de 2 groupes :

- Gestion mode projet
- Mise en œuvre des actions en milieu de travail

Elle participe à 3 autres groupes de travail :

- Analyse collective des besoins
- Politique de communication
- Dossier d'entreprise

GROUPE	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
COFIL	4	2	2	1
Groupes de travail – réunions	3	3	1,5	1.5
Audits internes + rapports	2	1	0,5	

Suivi des actions engagées par les groupes, synthèses... Ex : analyse collective des besoins (établissement des questionnaires, analyse des résultats, préparation audit)	5	2.5
TOTAL	9	5

▪ **CONCRETISATION DU PROJET DE SERVICE**

Le 17 Octobre 2013, les membres de la CMT ont retenu les axes du projet de service validés par le Conseil d'Administration en Décembre :

- L'inaptitude et le maintien en emploi
- Les approvisionnements de chantier et les TMS (Troubles Musculo squelettiques)
- Les isolants
- La veille sanitaire

En 2017, l'axe prioritaire du projet de service est l'axe isolants :

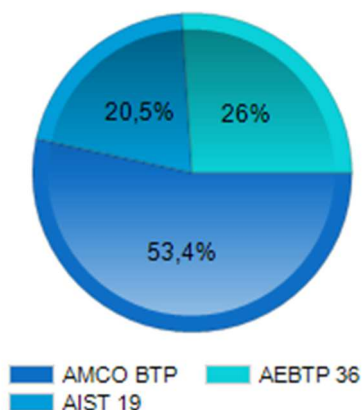
L'équipe pluridisciplinaire en action :

• **L'axe « isolants »**

L'AMCO-BTP est à l'initiative de l'action (pilote : Jérémie LAURIERE). En 2015, 3 services de santé au travail y participent : l'AIST 19, l'AMCO-BTP puis l'AEBTP Châteauroux.

2016 :

- Clôture des enquêtes. 73 enquêtes réalisées par les 3 services :



13 fiches d'entreprises réalisées par les IPRP de l'AMCO dans le cadre de l'action « isolants ».

- Analyse des résultats
- Travail sur une plaquette de sensibilisation.(En attente du retour de société fournisseur d'isolant pour le droit à l'image) p. 22 – 23
- Support de sensibilisation établi à partir des résultats. Proposer sensibilisation aux entreprises. (Support à compléter si de la métrologie de poussières et de fibres est possible)
- Création d'une affiche qui a pu être présentée lors du congrès des médecins du travail du BTP à Dijon. Cette affiche sera mise en place dans les centres de l'AMCO BTP quand les sessions de sensibilisation débuteront.
- Le groupe a décidé d'essayer de réaliser des mesures de poussières (de bois et de mousse polyuréthane) et de fibres (laine de verre et laine de roche).

Action à terminer en 2018.

▪ PREPARATION D'UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE

Il s'agit d'identifier les besoins des adhérents pour pouvoir y répondre au mieux et ainsi établir un projet de service cohérent.

Pour ce faire, un groupe de travail « analyse collective des besoins » a été constitué. Les IPRP ont participé à l'établissement des questionnaires. En 2018, ils travailleront sur les résultats (analyse et synthèse).

SYNTHESE DES ACTIVITES INTERNES LIEES A L'ORGANISATION / FONCTIONNEMENT DU SERVICE

TYPE D'ACTIONS	NOMBRE		DUREE (JOURS/AN)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
CMT 2017	3	4	1,5	2
Préparation de la CMT :				
- préparation de supports / lecture de documents	1	1	0,5	0,25
Réunion de service	1	2	0,25	0,5
Commissions de contrôle Assemblée Générale (présentation rapport d'activité)	1	-	1	-

Rédaction du rapport d'activité 2016	1	1	2,5	0,5
Démarche d'amélioration continue Réunions – préparation			9	5
Projet de service:				
- Groupe isolant Réunions, préparation, analyse des résultats...	1	4	1	2
Réunion IPRP AMCO:				
Echanges sur entreprises, méthodologie, amélioration rapports types, élaboration d'outils de travail ou de suivi, transfert connaissances métrologie....	7	7	5,5	5,5
GESTION PLANNING/MESSAGERIE Outlook- traitement courriel/courrier- Saisie AMT-activités connexes Metrologie – Divers...	-	-	4	4
TOTAL			25,25	19,75

3.3 ACTIVITES EXTERNES

	NOMBRE		DUREE (JOURS)	
	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE	CELINE BERTHELOT	JEREMIE LAURIERE
GROUPEMENTS IPRP :				
- AQUITAINE – CB	1	-	1	-
- CENTRE OUEST JL	-	-	-	-
- BTP – CB et JL	1	1	1	1
Echanges divers, préparation réunions, CR			2	1
Réunion d'information DIRECCTE (réforme)	1	2	0,5	1
Groupe projet – préparation journées de la prévention FFB		1		0.5
TOTAL			4,5	3,5

ANNEXES :

NOUVEAUX ISOLANTS ET MODES CONSTRUCTIFS

Des solutions alternatives existent faces aux
isolants et modes constructif conventionnels

ISOLANT HYBRIDE ALVEOLAIRE



BANCHES POLYSTYRENE : PERMET DE LIMITER LES DÉCOUPES ET LES MANUTENTIONS (LEGER)



ISOLANT MINCE



LES ISOLANTS

Laine de verre

Polystyrène

Laine de roche

Fibres de bois



Références réglementaires

Décret du 05 novembre 2004, portant
création d'un document relatif à l'évaluation
des risques pour la santé et la sécurité des
travailleurs.

Décret du 09 octobre 2014, relatif au
document unique d'évaluation des risques et
aux accords en faveur de prévention de la
pénibilité.

Articles RD4624-37 à -D4624-41 et
arrêté du 29 mai 1989, relatifs à la fiche
d'entreprise.

Article R.4411-73, relatif à la Fiche de
Données de Sécurité (FDS)

Article R.4412-2, qui donne la définition
d'un Agent Chimique.

Décret du 10 avril 2012, relatif à la mise
sur le marché et au contrôle des substances
et mélanges (le terme préparation est
remplacé par le terme mélange ; ce qui a
modifié la définition des Agents Chimiques
Dangereux).

Nota : L'exposition au dessus d'un certain
seuil, à un ou plusieurs agents chimiques
dangereux, est considérée comme un critère
de pénibilité. (voir grille évaluation de
l'arrêté du 30 décembre 2015).



RISQUE SANTE



La majorité des isolants disponibles sur le marché ne sont pas étiquetés.

Pour autant cela ne signifie pas que leur utilisation soit sans risque. Les FDS* (Fiche de Données de Sécurité) des isolants préconisent des moyens de protections individuelles adaptées.

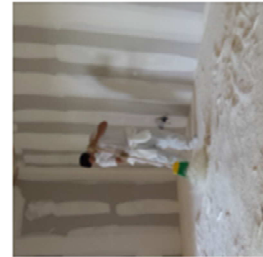
Le conditionnement et le mode opératoire modifient le risque et donc les conséquences sur la santé. Par exemple :

- _ Irritation
- _ Eczéma
- _ Asthme
- _ Cancer



Exemples de situations à risque :

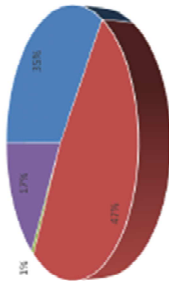
- Découpe de polystyrène au fil chaud : émissions gazeuses
- Découpe de panneaux de bois : émissions de poussières cancérogènes



- Utilisation de vac : exposition aux poussières majorée
- Nettoyage au balai avec remise en suspension des poussières

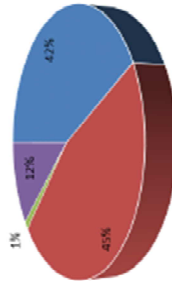
Principaux isolants utilisés :

Laine de verre



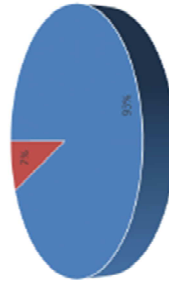
• Plaque • Rouleau • Projection (humide) • Soufflage ou injection (sec)

Laine de roche



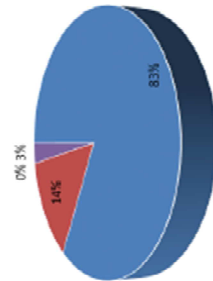
• Plaque • Rouleau • Projection (humide) • Soufflage ou injection (sec)

Polystyrène (expansé ou autre)



• Plaque • Rouleau • Projection (humide) • Soufflage ou injection (sec)

Fibres de Bois



• Plaque • Rouleau • Projection (humide) • Soufflage ou injection (sec)

MOYENS DE PREVENTION

Technique

- Choisir des modes d'application adaptés (privilégier le moins émissif)
- Déballer au plus près et au dernier moment
- Travailler à l'humide
- Découper les laines sur une surface rigide et avec un couteau tranchant. Éviter l'utilisation d'une scie
- Utilisation d'outils de découpe électrique à vitesse lente, munis de système de captage avec filtres absolus
- Maintenir la zone de travail propre et nettoyer avec un aspirateur à filtre absolu ou à l'eau additionnée de détergent
- Ne pas utiliser balai ou soufflette

EPI

- Masque FFP3 uniquement (fibres et poussières très fines)



- vêtements couvrants : combinaison à usage unique



- Lunettes de protection



- gants de travail